

# Litige Guinée-Tanzanie : quelle issue pour le Syli national au TAS ?

29 octobre 2025 à 11h 27 - [OUSMANE CISSE ET ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

Alors que la CAN 2025 prévue au Maroc approche à grands pas, la Guinée se trouve sur le terrain judiciaire. Suite à leur plainte portée contre la Tanzanie qui n'avait pas abouti auprès de la Confédération africaine de football (CAF), les responsables de la Fédération guinéenne de football (FEGUIFOOT) ont poursuivi l'affaire au Tribunal arbitral du sport (TAS). A quelques semaines du début de la Coupe d'Afrique des Nations, la participation de la Guinée reste incertaine.

Alors que les autres équipes qualifiées affinent les derniers réglages en vue de leur participation à la CAN qui aura lieu au Maroc, la Guinée, elle, reste suspendue à une décision judiciaire. Il y a quelques semaines, le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football (CAF), jugeait recevable en la forme la plainte portée contre la Tanzanie contestant l'utilisation d'un joueur tanzanien dont le numéro de maillot ne correspondait pas à celui inscrit sur la feuille de match officielle, mais a rejetée sur le fond, car considérée comme mal fondée.

En conséquence, la Guinée est disqualifiée et la Tanzanie conserve sa qualification pour la CAN Total Energies Maroc 2025. Un revers qui n'a pas calmé les ardeurs des responsables de la FEGUIFOOT qui tiennent mordicus à voir la Guinée participer à cette compétition. Déçue, la fédération guinéenne a exprimé sa déception et a annoncé qu'elle poursuivrait la procédure devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Une audience est prévue le 17 novembre 2025 à Lausanne (Suisse) pour statuer sur le dossier.

Après le recours introduit par la FEGUIFOOT auprès de la CAF, le journaliste sportif Tanou Diallo n'avait pas caché son exaspération, via ses canaux de communication sur les réseaux sociaux. « *Surpris? Certainement pas. Exaspéré? Sûrement. Cette décision ne changera absolument rien à cette décision* » avait-il commenté sur son compte X. Avant d'enchaîner : « *Au lieu de s'attarder sur des démarches administratives qui sont quasiment vouées à l'échec, c'est le moment de tirer les leçons de cette élimination, situer les responsabilités, puis avancer. D'autres échéances importantes pointent déjà à l'horizon* ».

Du côté des autorités sportives guinéennes, l'optimisme reste vivant. La Feguifoot s'est dite réjouie de l'avancée majeure dans le dossier et dit qu'elle Page 1 of 2 est optimiste quant à l'issue dans cette affaire. « *Depuis le*

*dépôt de l'appel, les échanges d'écritures entre les parties ont permis de présenter les arguments de fond de la Fédération (guinéenne de football), portant notamment sur la violation des règles d'éligibilité des joueurs, au regard des règlements de la CAF. Conformément aux règles en matière d'arbitrage, la procédure est conduite dans un cadre strictement confidentiel, gage d'impartialité et de sérénité », a fait savoir l'instance dans un communiqué.*

Mais si l'optimisme est de mise du côté de la FEGUIFOOT, Abdoul Karim Bangoura, ancien international guinéen, a exprimé son mécontentement face à la gestion du dossier par la fédération. « *Ce dossier ne doit pas rester dans le silence. Il doit être rendu public, car cette affaire touche directement notre nation, son honneur et fierté sportive* », a-t-il fait savoir sur le réseau social Facebook. Pour l'ancien capitaine du Syli national, « *la Guinée peut et doit sortir victorieuse au TAS, si sa défense est menée avec professionnalisme, conviction et rigueur juridique. La Guinée agit non pas par opportunisme sportif, mais pour la défense de l'intégrité du jeu* ».

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) étant le dernier niveau juridictionnel compétent en matière de sport, tous les yeux sont rivés vers la chambre de l'instance. A deux mois de la CAN, la participation de la Guinée est toujours incertaine. Mais l'espoir subsiste. Le verdict attendu après l'audience du 17 novembre à Lausanne (Suisse), pourrait redessiner les contours de la compétition.

**Mamadou Gongorè Diallo**